

RAPPORT

Au Conseil communal de Montreux
de la commission chargée de faire un rapport sur :

L'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Mark « Evaluer l'impact sur le budget communal 2008, puis pour les années suivantes, d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points »

| | | | | |
|--------------|-----|------------------------------------------------|--------------------------------------------|------|
| | | | | 20/9 |
| Rapporteur : | M. | Heinz SCHOENEICH | schoeneich_h@yahoo.fr | X |
| Membres : | Mme | Irina GOTE (remplaçante de Michel ZULAUF) | irinagote@hotmail.com | X |
| | MM. | Olivier BLANC (remplaçant de Stéphane BARBEY) | olivier.blanc@vtxnet.ch | X |
| | | Yves CORNARO | ycornaro@bluewin.ch | X |
| | | Michel GRANATO (remplaçant de Bernard GARDIOL) | michel.granato@ch.transport.bombardier.com | X |
| | | Ahmad JAHANGIRI | Pierrier 11, 1815 Clarens | X |
| | | José JORGE | jjorge@hecvsante.ch | X |
| | | Marc LIBON | marcchristelle@swissonline.ch | X |
| | | Olivier MARK | o.mark@hispeed.ch | X |
| | | Domenico SILLERI | dsilleri@bluewin.ch | X |
| | | Alexandre STAEGGER | alexandrestaeger@hotmail.com | X |
| Total | | | | 11 |

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par votre Conseil a siégé le 20 septembre 2007.

M. **Salvi**, syndic, accompagné de M. **Neyroud**, chef du service des finances ont assisté à nos débats et apporté de nombreux renseignements. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Notes de la rédaction :

Au vu de la matière extrêmement complexe, ainsi que de la profusion de chiffres énoncés durant les interventions, le présent rapport se contente de refléter les tendances générales interprétées lors de la séance. Tant la précision que l'exhaustivité des données transcrites n'est pas garantie. Le rapporteur espère simplement n'avoir pas trahi les propos tenus lors de la discussion très nourrie qui a eu lieu.

INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

En introduction, le Syndic rappelle que les résultats de l'année 2006 ne sont pas représentatifs de la réelle capacité financière de la commune, étant teintés de divers éléments conjoncturels tels que vente des Bosquets, résultats aléatoires ou effets de la péréquation. Avec la correction de ces éléments, le bénéfice avant amortissement serait plus proche de 8 millions que de 20 millions.

Par ailleurs, la commune subit année après année des reports de charges croissants, tels que facture sociale au niveau cantonal ou encore la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dont les contours exacts ne sont pas encore connus (pour plus d'information, voir sous <http://www.efd.admin.ch/themen/00796/00918/index.html?lang=fr>).

Si une baisse du taux de 5 points serait techniquement possible, elle ne le serait par contre pas financièrement. Elle induirait en effet un changement dans la classification de la commune, donc une modification à la hausse de la facture sociale, avec un effet multiplicateur.

Le postulat prend ainsi comme base une situation historique qui n'est plus d'actualité.

M. Neyroud apporte ensuite un éclairage chiffré, basé sur une estimation de la valeur du point d'impôt pour 2006 d'environ 746'000.-. Avec l'hypothèse d'une progression annuelle du rendement de l'impôt de 5 %, le manque de recettes engendré par une diminution de 5 points représenterait plus de 4 millions de Fr. La facture sociale, quant à elle, augmenterait de 4.8 millions et la contribution du fonds de péréquation diminuerait de 1 million. Le différentiel atteindrait ainsi près de 10 millions, dont 4 seraient donnés aux contribuables montreusiens et 6 aux contribuables vaudois.

Pour le Syndic, il faut donc se poser la question s'il vaut mieux donner ces millions à l'extérieur plutôt que de les investir ou les dépenser à Montreux.

Pour M. Neyroud, on pourrait favoriser des dépenses qui font partie des couches thématiques de la péréquation intercommunale et qui offriraient l'avantage d'un retour local sur investissement, par exemple gratuité des transports en commun ou création d'un chauffage au bois à la piscine de la Maladaire. De telles dépenses auraient des effets positifs en matière de péréquation.

D'une statistique effectuée dans les années 90, suite à la hausse du taux de 98 à 107, il ressort que l'augmentation du taux n'a pas joué de rôle sur la présence des gens à Montreux. A part Jongny, la progression du nombre d'habitants à Montreux est supérieure à toutes les autres communes du district.

La moyenne de l'impôt communal annuel par contribuable est de 2884.-. Une diminution de 5 points représente 206.- par année.

Le Syndic rappelle que la Municipalité est en train de boucler le budget 2008 en cherchant les coupes possibles pour atteindre l'équilibre. Les économies ne peuvent toutefois être trouvées que dans les dépenses communales, les contributions cantonales n'étant pas négociables.

TOUR DE TABLE

Le postulant rappelle le contexte, soit que la commune dispose actuellement de plus d'argent qu'elle n'en utilise. Il éprouve un certain malaise vis-à-vis de la notion qu'il faut dépenser plus pour payer moins ! Si les prestations thématiques paraissent intéressantes à court terme, il faut faire attention à long terme, si d'aventure la situation financière se dégrade. Il sera alors très difficile de supprimer des avantages tels que la gratuité des transports. L'emprunt doit être réservé aux investissements et non aux dépenses du ménage courant. Si des dépenses devaient être faites, lesquelles et selon quelle stratégie de répartition ? Elles seraient mieux perçues avec un programme de législation.

Pour certains commissaires, il serait très utile de connaître, respectivement de comprendre, les différents critères servant au calcul de cette péréquation ainsi que leurs effets sur la fiscalité.

Un commissaire fait remarquer que les statistiques sur les arrivées et les départs des habitants sont biaisées par le fait qu'il est impossible de connaître le nombre de personnes qui ne sont pas venues, à cause d'une hausse d'impôts par exemple.

Quelques commissaires félicitent le service des finances pour son travail.

Plusieurs commissaires estiment qu'un rapport, tel que demandé par le postulat, n'est pas nécessaire, qu'il est du rôle des membres de la commission des finances (COFIN) de transmettre ce genre d'informations aux autres conseillers. Un commissaire fait remarquer que la COFIN n'est saisie de ce thème qu'en cas d'arrêté d'imposition et que l'arrêté actuel a été voté pour 5 ans.

Enfin, quelques commissaires sont contre toute baisse d'impôt, celles-ci voulant dire suppression de prestations ou manque de réserves pour des investissements tels que hôtel de ville, renouvellement des infrastructures ou sécurité routière.

Le rapporteur rappelle l'objet du postulat, qui n'est pas de demander une baisse d'impôts, mais bien d'obtenir des informations précises, permettant à tous les conseillers de comprendre les conséquences d'une modification de la fiscalité et de son influence sur le ménage communal, par le biais de ce mécanisme extrêmement complexe qu'est la péréquation.

Le Syndic informe que la Municipalité est prête à fournir des informations très détaillées et ne s'opposera donc pas à la prise en considération de ce postulat.

VOTE

C'est par 7 OUI et 4 NON que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération le postulat de M. Olivier Mark « Evaluer l'impact sur le budget communal 2008, puis pour les années suivantes, d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points » et de l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le rapporteur

H. Schoeneich

